

**Le Président**

**CONGRES – MARSEILLE – discours jeudi 11/06/2026**

---

Monsieur le Représentant de la Mairie de Marseille,  
Cher Olivier

Monsieur le 1<sup>er</sup> Président de la cour d'appel d'Aix en Provence, Cher  
Renaud

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
Madame la représentante de la Direction des Affaires Civiles et du  
Sceau du Ministère de la Justice

Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Marseille

Monsieur le Représentant du Président du Tribunal Administratif de  
Marseille,

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Professions Libérales  
(UNAPL),

Cher Denis

Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Chère Julie

Madame la Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

Monsieur le Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de  
Marseille, Cher Jean Michel

Monsieur le représentant de la Chambre Nationale des Commissaires  
de Justice, Mon cher Pierre

Monsieur le représentant du Conseil Supérieur du Notariat, Mon Cher  
Edouard

Monsieur le coordonnateur référent de la politique de l'amiable au  
sein de l'Ecole Nationale de la Magistrature, Cher Laurent

Monsieur le Directeur Général de L'Ecole Régionale Supérieure de la  
Magistrature de l'OHADA (ERSUMA), Mon très cher Karel

Mesdames, Messieurs, en vos titres, grades et qualités



Chères ami(e)s,

Nous y sommes. Nous l'avons fait, ensemble.

« Viser la lune pour atteindre les étoiles » (vous aurez reconnu Oscar Wilde)

La Lune, c'est Marseille.

Les étoiles, elles remplissent mes yeux parce que ces étoiles sont dans cette salle.

Merci, tout simplement d'être là, d'avoir pris de votre temps pour participer à ce 1<sup>er</sup> congrès de l'histoire de la Fédération Française des Centres de Médiation.

Je tiens à prendre un peu de temps pour exprimer mes remerciements tant le moment est important pour nous.

Merci à la Chambre de Commerce et d'Industrie de nous accueillir dans ce lieu magnifique, à la hauteur de notre ambition de porter la médiation dans toutes ses dimensions, y compris celle de l'entreprenariat

Merci à la Mairie de Marseille, d'avoir délégué sans nul doute le meilleur de ses élus, cher Olivier, pour incarner la médiation au sein de cette belle localité.

Merci aux chefs de juridictions et magistrats présents. Merci en particulier au premier d'entre vous, Monsieur le 1<sup>er</sup> Président de la cour d'Appel d'Aix en provence. Merci cher Renaud de votre fidèle soutien à la cause, et d'avoir accepté de nous honorer de votre



présence dès le premier instant où je vous ai présenté l'idée de ce Congrès. Nous avons de la chance de vous avoir, la Justice française a de la chance.

Merci au Ministère de la Justice d'avoir pris en considération cet évènement avec la présence de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau qui nous consulte désormais sur tous les textes.

Merci à toi, très chère Julie, Présidente du Conseil National des Barreaux. Quel bel alignement des planètes pour que tu puisses être là aujourd'hui. Je suis tellement heureux et fier de t'accueillir ici et te montrer un peu ce que je fais ces dernières années dans ce monde parallèle de la médiation. C'est un honneur pour la FFCM que le CNB ait accepté d'être l'un de nos partenaires institutionnels.

Merci à l'Union des Professions Libérales (UNAPL), et son Président. Cher Denis, merci pour l'accueil que tu nous as réservé, la façon dont tu as immédiatement compris et accompagné notre projet et notre ambition. Ta présence marque une étape importante de la vie de la Fédération dans les débats qui seront les nôtres, demain, en Assemblée Générale.

Merci à la Chambre Nationale des Commissaires de Justice d'avoir également répondu à l'appel, et en prime, d'avoir confié le soin d'être représentée par mon ami, Me Pierre IGLESIAS, ancien Ambassadeur de l'Amiable.

Merci au Conseil Supérieur du Notariat d'avoir aussi mobilisé les belles et prestigieuses personnalités de la médiation notariale (Me Marc GIRARD ancien ambassadeur de la médiation notariale et Madame Nathalie GRAFFAGNINO directrice du Département médiation notariale et arbitrage), avec une mention particulière pour mon



compagnon de route, Me Edouard GRIMOND, ancien Ambassadeur de l'Amiable et nouvel ambassadeur de la médiation notariale.

Merci au Barreau de Marseille pour son soutien et l'accueil qu'il réservera à nos travaux demain.

Un remerciement particulier à l'Ecole Nationale de la Magistrature qui a créé un poste de coordonnateur référent de la politique amiable en le confiant à notre ami Laurent DRUGEON, par ailleurs Vice Président de la FFCM.

Merci à Monsieur le Directeur Général de L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA). Quel chemin accompli depuis notre première rencontre, mon très cher Karel. Je parle évidemment de toi. Ta présence est un honneur, car elle vient aussi donner du sens à notre action et aux liens que nous pouvons créer au-delà de nos frontières et de nos cultures.

Merci aux intervenants du colloque qui par leur prestige et la qualité de leur expertise feront que nous nous élèverons ensemble. J'ai tout particulièrement plaisir à vous accueillir, Monsieur le Professeur DEFAINS et Monsieur Jean-Denis COMBEXELLE. Sans le savoir, pour des sujets différents, vous avez été des personnalités importantes et inspirantes de mon propre parcours.

Merci à nos premiers partenaires « métiers » qui ont cru au projet : le groupe LEXTENSON (Gazette du Palais), la Société de Courtage des Barreaux, la Revue INTERMEDIÉS et la société ALTERNATE RESOLUTIONS.

Il y a encore quelques remerciements auxquels je tiens. Vous l'aurez compris, le collectif c'est important.



Merci aux membres du conseil d'administration. Ils sont 20, pardonnez moi de ne pas toutes et tous vous citer. Je souhaite vous exprimer ma reconnaissance d'avoir accueilli, soutenu et construit ce congrès. Cela marquera notre histoire commune au service du collectif.

A ce moment précis où j'évoque le service du collectif, il est important pour moi de saluer tout particulièrement deux belles personnalités qui ont œuvré, sans compter, avec force et détermination, pour que ce congrès existe :

- Sylvanna GUGLIERMINE, Vice Présidente de la FFCM, représentante au conseil d'administration du centre POLE SUD MEDIATION. Elle a transformé nos rêves en réalité. Ce lieu, c'est elle, le déjeuner, c'est elle, la soirée, c'est elle, toutes les petites et grandes attentions, c'est elle. Merci infiniment très chère Sylvanna pour cet engagement pour nous, qui force d'autant plus le respect et l'admiration que tu arrives à le faire avec une gentillesse et un sourire en toute circonstances.
- Françoise HOUSTY, Vice Présidente de la FFCM, représentante au conseil d'administration du centre DACCORD MEDIATION. Elle a transformé une idée en un colloque scientifique de haut vol avec des intervenants prestigieux. Merci à toi très chère Françoise pour ce travail considérable, constant et en bienveillance. Au-delà de la rigueur scientifique, j'ai aussi été sensible à ton soin de la place de chacune, ce chacun, pour que nous vivions ensemble ce moment.

Merci – enfin - à tous les congressistes, car sans vous - évidemment - ce congrès n'aurait pas lieu.



Nous avons souhaité ce congrès car notre collectif n'avait pas son moment de partage, de discussions et d'expression politique.

Il est important de se sentir appartenir à un collectif, de donner du sens à l'action commune et de se projeter avec une vision construite et structurante.

Ce congrès pose cette pierre supplémentaire à l'évolution d'une maison commune de la médiation libérale en France.

La FFCM a été créée voici 25 ans. 25 ans. Rien que cela méritait déjà un congrès.

Elle est le fruit d'une vision au sein de la profession d'avocat. Dans le désert de l'époque de la médiation, avec les premiers textes promulgués, plusieurs Bâtonniers, dont un plus connu que d'autres, Monsieur Michel BENICHOU (Ancien Bâtonnier de Grenoble, Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, Ancien Président du Conseil National des Barreaux), ont promu la création de centres de médiation par Barreau. Pour animer ce premier réseau originel, la Fédération Nationale (devenue Française) des Centres de Médiation était née avec pour premier président, Monsieur Michel BENICHOU.

Je tiens à rendre hommage à ces femmes et hommes, pionniers, sans qui nous ne serions pas ici aujourd'hui, et notamment: Michel BENICHOU, Stephen BENSIMON, et mes prédécesseurs immédiats, Claude DUVERNOY et mon ami Christian ROUSSE (je crois que les locaux de l'étape le connaissent un peu). Les statuts de notre FFCM ont été modifiés pour permettre de conférer à ces personnalités les qualités de Présidents d'honneur et de membres d'Honneur.

**[silence – applaudissements]**



Dès son origine, la Fédération a une particularité. Elle ne fait pas de médiation. Elle fédère des centres de médiation dont la définition restait à murir.

Pour accompagner cette maturation, et créer les conditions d'une médiation dite de « qualité », nos anciens ont construit les critères les plus exigeants en France pour devenir médiateur et exercer la médiation (formation initiale de 200 heures et code de déontologie).

En 2014, la FFCM a créé le premier label national permettant aux centres adhérents de faire valoir la qualité de leurs médiateurs par la mention « médiateur agréé FFCM ».

Avec la FFCM, nos adhérents bénéficient aussi d'une assurance RCP adaptée et d'une assistance déontologique en cas de besoin.

Au fil du temps, ce réseau a évolué et s'est bonifié. Nous ne sommes plus un « satellite » de la profession d'avocats.

Nous sommes désormais devenus une **organisation professionnelle représentative de l'activité libérale de la médiation**.

Grâce à nos 78 centres adhérents, représentant près de 1.300 médiateurs libéraux en France métropolitaine et outre mer, nous sommes une réalité interprofessionnelle ou encore multiprofessionnelle.

Certaines médiatrices, certains médiateurs peuvent se définir par le biais d'une autre profession, réglementée ou pas. Nous comptons parmi nous beaucoup d'avocats, d'experts comptables, de notaires, de professionnels de santé, d'architectes, d'ingénieurs.



Le phénomène le plus significatif est une augmentation de professionnels libéraux qui se définissent uniquement par la pratique de leur métier de médiatrices, de médiateurs.

Ce qui ne change pas : une formation initiale et une déontologie **communes** dans l'exercice de nos missions.

**Dans l'éco-système de la médiation, la FFCM n'est pas une chapelle.**

Longtemps, parce qu'il fallait prêcher et convertir, la médiation était présentée avec les mots du sacré, du religieux et donc du quasi divin. Il fallait croire à la magie de la médiation. Il fallait sonder les âmes et les cœurs pour redonner de l'espoir et de la lumière aux humains perdus dans leurs conflits, leurs litiges et leurs différends.

La médiation n'est pas une religion.

Pour reprendre les termes de la grande Loi de 1995, la médiation est un processus **structuré**.

Elle est donc une façon de faire, un savoir faire.

Elle est une pratique professionnelle pouvant répondre à une multitude de situations et de besoins pour tout ce qui constitue une société (Etat, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises privées, personnes physiques,...)

Nous avons encore besoin de le faire savoir.

L'idée de ce congrès est née :

- d'une analyse du **moment politique**
- de plusieurs **constats et besoins identifiés**



## Un moment politique pour tous les professionnels de l'amiable

Pour retenir un moment, les Etats Généraux de la Justice (2022) ont été un accélérateur pour l'amiable.

Depuis, l'Etat promeut activement le recours aux modes amiables :

- politique nationale de l'amiable (2023),
- Conseil national de la médiation,
- Ambassadeurs de l'amiable,
- 1ère circulaire du Ministre de la justice sur la politique de justice civile (2025)
- et enfin le décret 18/07/2025 réformant le procès civil.

Il se passe quelque chose.

Nous sommes désormais avec un droit positif qui s'impose à tous les acteurs.

Cette approche nous paraît plus efficace et respectueuse de tous les professionnels de l'amiable qui sont encore trop souvent renvoyés dans leurs sillots professionnels et leurs freins systémiques.

Tous les professionnels peuvent désormais créer et assumer de nouvelles offres de services en valorisant l'amiable comme fonction support.



L'amiable est le terrain idéal pour réfléchir aux synergies et à des activités interprofessionnelles.

La médiation peut être identifiée comme une valeur première dans toutes les organisations humaines.

Cela devient concret et monétisable.

Nous devons avoir la pleine conscience de cette étape historique pour travailler ensemble.

## Les constats et besoins

**1<sup>er</sup> constat - La médiation est en phase avec les besoins de la société.**

La responsabilité collective et individuelle, et la quête d'une vie meilleure sont des moteurs puissants pour inscrire le dialogue au cœur des politiques publiques et de nos vies.

La médiation est consubstantielle aux évolutions sociétales et humaines que nous vivons.

Rien n'est simple, tout est dans le complexe. L'année dernière, les travaux de Monsieur Edgar MORIN avaient nourri un magnifique colloque organisé par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, grâce déjà au talent et à l'intelligence de Françoise HOUSTY.

L'une des tables rondes portait sur le thème «intelligence artificielle, dialogue et prise de décision - Faut-il avoir peur des machines ? »



Nous pouvions ressortir de cette expérience du complexe avec l'idée que l'intelligence artificielle peut renforcer le recours à la médiation par une évolution des pratiques professionnelles.

La machine sera peut-être notre meilleur(e) partenaire.

Le besoin d'une relation humaine aura toujours sa place dans les échanges et les recherches de solutions **sécurisés**.

Permettez moi-même de suggérer que la médiation peut être **source de droit (au sens du soft power)** dès lors qu'elle accueille des solutions légales construites et acceptées.

## 2<sup>ème</sup> constat - Confusions

La récente réforme du procès civil par le Décret du 18/07/2025 donne une nouvelle dimension à l'amiable que nous devons saluer.

Une nouvelle organisation des outils dans le procès civil pour aider à trouver des solutions est une voie de responsabilisation de toutes les parties prenantes.

Pour les professionnels de la médiation, il faut tout de même comprendre que des inquiétudes existent, et notamment sur :

- Le développement de l'audience de réglément amiable au détriment de la médiation
- Le rapprochement du régime de la conciliation et de la médiation, avec pour seule différence le bénévolat pour la première et la rémunération de principe pour la seconde.
- La possibilité offerte aux experts judiciaires de devenir médiateurs dans leurs missions d'expertises judiciaires



Le sous jacent de tout cela pourrait laisser penser que tout le monde peut faire de la médiation, peu important la dénomination de l'outil et son acteur.

Tel n'est pas l'intention des textes, et encore moins celle de la Chancellerie. Nous le savons bien.

Il y a néanmoins le besoin de clarifier les fonctions et les missions.

Paradoxalement, pour les médiatrices, les médiateurs, il y a sans doute matière à affirmer un positionnement grâce à cette réforme récente.

Les textes nous distinguent de la conciliation par le principe de la rémunération. Parfait, nous sommes bien des professionnels dont le travail doit être rémunéré. C'est acté. Adoptons, et précisons ce que cela signifie pour nous.

L'expertise judiciaire intègre la médiation. Parfait. Questionnons maintenant le principe du recours premier à l'expertise judiciaire. Questionnons la pertinence de cette éco-système de l'expertise judiciaire qui scérose souvent les sujets et les idées. Pourquoi ne pas poser le principe du recours premier à la médiation, laquelle hébergerait désormais toutes les mesures d'instruction technique.



**3<sup>ème</sup> constat : Les médiateurs, combien de divisions ? (Staline au sujet du Pape) ou encore « médiatrices médiateurs, ces professionnels invisibles »**

Tous les rapports publics de ces dernières années regrettent l'éparpillement des médiatrices et des médiateurs, et stigmatise des dissensions entre les acteurs

Les prescripteurs expriment souvent leur peine à trouver puis à choisir un médiateur, sans compter qu'ils ne savent souvent pas comment choisir la bonne personne, le bon professionnel.

Encore récemment, sous un autre angle, dans un rapport d'étude consacré aux « outils d'évaluation des dispositifs amiables en matière civile, commerciale et sociale », l'Inspection Générale de la Justice a dressé le constat « **d'une invisibilité de l'activité amiable dans les juridictions** ». (page 4)

L'existence d'une concurrence entre des acteurs sur un marché n'est pas une difficulté. Comme toute organisation professionnelle représentative, la FFCM héberge cette vie économique avec des adhérents qui peuvent aussi être concurrents sur le terrain.

En revanche, s'agissant de **l'invisibilité**, l'organisation des médiateurs est une responsabilité individuelle et collective des professionnels de la médiation pour devenir identifiables **en toute autonomie des pouvoirs publics.**



Voilà pourquoi nous avons voulu ce congrès. Pour créer les conditions d'une visibilité professionnelle, dans l'échange et le partage de sujets pratiques. Je vais le dire clairement, en l'état, il ne s'agit pas de créer une nouvelle profession.

Il s'agit de donner corps à une voix audible et écoutée.

A la FFCM, nous sommes convaincus que nous sommes meilleurs ensemble.

Depuis quelques années, nous avons adopté le cri de ralliement des moustequaires :

- **UN POUR TOUS**
- **TOUS POUR UN**

Cela caractérise la force de notre collectif

En guise de conclusion, ou plus sûrement de transition, je partage avec vous une phrase que j'aime bien d'une célèbre anthropologue américaine (Margaret Mead)

**« Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puisse changer le monde »**

Avec ce congrès, à la place que est la nôtre, essayons de changer le monde

Merci

**Maintenant, je vous confie aux bons soins de Françoise HOUSTY qui va ouvrir et présenter le colloque.**

